

2013/5900 - Signature d'une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône pour l'appui à l'ouverture d'une classe de préscolarisation. (Direction de l'Enfance) (BMO du 07/10/2013, p. 2125)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, je suis très heureux de présenter ce rapport exemplaire d'une excellente coopération entre la Ville, l'Education nationale et la CAF.

Depuis la rentrée 2012, le gouvernement a changé heureusement les orientations sur l'école maternelle et en particulier, la scolarisation des 2/3 ans répondant ainsi à la demande de nombreuses villes, dont la nôtre, Lyon.

Ainsi, pour la première fois depuis 2001, le nombre de ces enfants de 2/3 ans a augmenté de 30 à la rentrée 2012 et de près de 100 en septembre dernier, après une chute continue, en 10 ans, de 30 % à moins de 10 % sur cette tranche d'âge.

Depuis janvier 2013, une nouvelle circulaire du Ministère prend mieux en compte la spécificité de l'accueil de ces enfants à l'école et propose trois options. L'une d'entre elles est la classe de scolarisation précoce ou classe passerelle définie comme un sas entre la petite enfance et l'école pour des enfants qui n'ont pas bénéficié de socialisation en crèche ou ne sont pas prêts pour une classe ordinaire.

Cette classe de 24 enfants maximum en même temps, aura trois professionnels : un professeur des écoles, un ATSEM et un éducateur jeunes enfants. Les horaires sont ceux de l'école et les enfants seront accueillis au restaurant scolaire sur place. Les parents ont une place renforcée dans le projet éducatif en lien étroit avec le lieu accueil parents, contigu à la classe et à sa couchette.

C'est donc un sas où les enfants pourront intégrer en cours d'année la petite section ordinaire s'ils sont prêts et d'autres pourraient alors rentrer jusqu'à Noël. Le contenu du projet a été défini par l'Education nationale sous la conduite de l'inspectrice et par les directions de l'enfance et de l'éducation de la ville, en lien avec la PMI et la Maison du département.

Le projet est prêt, la classe ouvrira à la rentrée des vacances de la Toussaint. Près de 20 enfants des secteurs des écoles Fournier et Pergaud situées en éducation prioritaire dans le 8^e ont été déjà identifiés. Il y a un cofinancement des trois partenaires exemplaire et la Ville y trouve son compte.

Monsieur le Maire, nous avons obtenu que Lyon ait une des 10 classes similaires ouvertes cette année sur le plan national. La nouvelle convention d'objectifs et de gestion Etat/CNAF, intègre cet objectif et va permettre le relais par la CNAF de la CAF de Lyon avec une inscription au Contrat Enfance Jeunesse en 2014. Enfin, la nouvelle convention entre les ministères de la ville et de l'Education nationale comporte aussi cet objectif. Notre classe va donc servir de référence.

Et la question n'est bien sûr pas de scolariser tous les enfants de 2/3 ans à l'école, mais de proposer des solutions complémentaires et articulées entre elles.

Notre futur schéma pour les 2/3 ans s'appuiera sur :

- des petites sections classiques de maternelle,
- des classes de scolarisation précoce - classe passerelle,
- des jardins d'enfants comme celui expérimenté depuis 2012 dans le 5^e,
- des relais d'assistantes maternelles permettant des temps de scolarisation.

Les parents auront, à terme, un véritable choix éducatif basé sur l'intérêt de l'enfant. Cela libérera progressivement une partie des 40 % des berceaux des crèches municipales occupés par cette tranche d'âge pour les plus petits.

Avis unanime de la Commission, Monsieur le Maire.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Je suis heureux, Monsieur le Maire, de voir l'évolution des membres de votre municipalité à cette question car cela fait bien longtemps que l'on porte ce sujet. Et je voulais profiter de ce rapport pour parler d'un thème connexe. Nous avons vu, ces dernières semaines, dans d'autres villes, les premiers écoliers français découvrir la semaine de 4,5 jours (soit un écolier français sur 5)...

M. LE MAIRE : Vous avez vu comme à Lyon nous étions avisés, car je n'ai pas vu d'articles sur la Ville de Lyon !

M. BROLIQUIER Denis : ... dans les communes ayant choisi d'adopter la réforme pour cette rentrée.

Le premier bilan, vous l'avez tous vu, suscite de multiples interrogations et inquiétudes chez les parents d'élèves, les enseignants, les animateurs et les maires. A Paris, par exemple, les ratés s'accumulent et prévaut une impression de désordre avec des parents perdus, des enfants paumés, des enseignants en colère.

M. LE MAIRE : Vous vous présentez à Paris ?

M. BROLIQUIER Denis : Non, mais bientôt cette réforme va arriver à Lyon et je pense qu'il est temps de la préparer avec méthode. Le SNUIPP, syndicat proche de la gauche, a fait part de « remontées alarmantes » sur ces premières expériences. Le parti communiste, que l'on écoute encore, parle, lui, d'une opération « rythmes scolaires » bâclée par le Ministre Peillon entraînant un mécontentement général des enseignants, des directeurs d'établissement, des parents et des communes.

On s'aperçoit que ce qui cloche, ce qui coince, c'est le défaut de préparation, d'explication, de concertation et de communication. C'est moins l'esprit que la mise en œuvre. Difficile aussi pour les parents d'y comprendre quelque chose quand le Ministre dit « les enfants auront des journées moins lourdes », les parents, eux, ne saisissent pas toujours en quoi le fait de travailler ½ journée de plus permettra aux enfants d'être moins fatigués. Le Ministre dit que c'est le temps scolaire par jour qui va diminuer, mais le temps éducatif et périscolaire va augmenter. Tout cela crée beaucoup de confusion.

Sachons, à Lyon, tirer les enseignements de ces premières expériences, sachons être attentifs aux difficultés et des interrogations soulevées. C'est pourquoi notre Groupe continue, ce n'est pas la première fois que je m'exprime à ce sujet, et ce n'est sans doute pas la dernière non plus, de demander des réponses urgentes, à des questions que nous avons déjà posées, à de multiples reprises, à savoir :

1- Quel personnel d'encadrement ? Donner des activités artistiques, culturelles et sportives, c'est formidable mais ça ne s'improvise pas. Il faut du personnel qualifié et des locaux adaptés, sinon, c'est une garderie de plus et cela n'a pas d'intérêt !

2- Quels contenus pour les nouveaux temps éducatifs ? Si le temps éducatif est repensé avec ambition et inspiration, la réforme pourrait alors prendre tout son sens. Pour que cette réforme ait l'effet attendu du point de vue d'un mieux-être des enfants à l'école, il est indispensable d'organiser l'ensemble de ces temps, de manière qu'il y ait une continuité éducative, et non pas un morcellement des activités, qui est un des points d'explication de la fatigue des enfants.

3- Quelle information aux parents d'élèves ? A Paris on a vu des parents perdus, des ateliers annoncés puis supprimés, des parents qui ne savent pas en quoi consistent les activités proposées au-delà de leur intitulé, des enfants qui ne comprennent pas ce qui se passe, surtout en maternelle. Exactement le contre-exemple que nous ne voulons pas voir à Lyon.

4- Quels critères de choix pour les projets des associations ?

5- Question essentielle, quel financement ? A ce jour, le fond d'amorçage semble être pérennisé pour la prochaine rentrée. Il est peu probable qu'il suffira à faire face aux dépenses. Qui va payer le surcoût ?

Les deux maires d'arrondissement de notre Groupe sont concernés au premier chef par toutes ces questions parce que nous sommes en prise directe avec les parents d'élèves. Nous, avec nos Adjoints, nous participons aux conseils d'école et nous vous demandons la mise en place d'un comité de suivi et de pilotage pluraliste.

On ne fait pas une réforme de cette ampleur sans être dans le suivi, l'évaluation permanente. Vous avez escamoté la concertation, ne ratez pas la mise en œuvre. Nous ne voulons pas faire de la démagogie sur le dos des enfants et de leur avenir.

(Brouhaha.)

M. BROLIQUIER Denis : Je tiens à le dire, la réussite des enfants dépasse les étiquettes politiques. Pour nous, il est évident qu'on ne peut pas continuer à constater que plus de 20 % des enfants arrivent au collège sans maîtriser les savoirs de base.

Donc, encore une fois, écoutez-nous et surtout répondez-nous, puisque depuis plusieurs mois maintenant, nous attendons les réponses à ces questions.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous nous réjouissons de cette ouverture prochaine d'une classe de préscolarisation pour enfants de 2 ans.

Nous avons toujours dit que l'école ne convient pas aux enfants de 2 ans et qu'il faut pour eux un accueil spécifique ; je vous renvoie à mon intervention de mai 2012 sur les jardins d'enfants. Les jardins d'éveil avaient été conçus pour répondre à ce besoin, mais étaient plus coûteux pour les communes, car ne bénéficiaient pas de poste de professeur salarié de l'Education nationale. Ce qui est le cas dans ce dossier. Nous sommes donc très heureux de cette expérimentation et espérons qu'elle fera « école ».

Mais pendant le même temps, vous développez l'accueil des enfants de 2 ans à l'école. Il devient difficile de comprendre vos choix politiques. Que faut-il comprendre ? Vous vous orientez réellement vers les

classes passerelles et les jardins d'enfants, ou vous choisissez la scolarisation pour les enfants de 2 ans ? Ce n'est pas la même chose.

Cette classe de préscolarisation accueillera des enfants qui bénéficient d'un programme spécifique de soutien scolaire nommé ECLAIR et dans un lieu faisant l'objet d'actions de politique de la ville (zone CUCS). Et bien, c'est une bonne chose. Mais nous voudrions que ces structures concernent tous les enfants et pas seulement ceux dont les familles sont en situation de précarité.

En ce qui concerne la mise en place des rythmes scolaires, nous voulons redire notre inquiétude et nos points de vigilance. Je vous ai alerté plusieurs fois sur les difficultés de son financement car son coût a été mal évalué et son financement mal négocié. Beaucoup d'incertitudes demeurent et certaines communes ne voient pas comment elles pourront faire face à la rentrée 2014. En effet, les écarts de coûts se situent dans une fourchette de 1 à 14 pour les communes.

Comment allez-vous faire pour ne pas faire peser cette charge financière sur les parents tout en assurant une qualité de l'accueil ?

Le Gouvernement essaye de faire appliquer ce décret sans résoudre un certain nombre de questions préalables :

- pas de réponse sur la durée des vacances scolaires qui sont trop longues ;
- pas de réponse sur la nécessité de traiter différemment les classes maternelles et primaires ;
- aucune incitation à remettre le samedi matin travaillé alors que la grande majorité des chrono-biologistes le préconise. Je vous renvoie à l'avis de l'Académie de médecine publié le 12 octobre dans le magazine du Monde qui a donné le même avis ;
- pas un mot sur les heures de soutien scolaire qui disparaissent au bénéfice des activités périscolaires ;
- pas d'évaluation sur la fatigue des enfants dont les horaires deviennent irréguliers.

Parmi les parents, enfants, associations, il y a beaucoup de déçus. L'Association des Maires de France a voulu procéder à une enquête sur les premiers pas de cette réforme dans 4 000 communes de France concernées en 2013-2014. Mais lorsqu'elle a demandé au Ministère de l'Education de lui transmettre la liste de ces communes, elle s'est heurtée à un refus.

Pourtant, la refonte de l'école est nécessaire et urgente. Il faut réformer mais avec tous les partenaires et avec le même objectif : la lutte contre l'échec scolaire. Sur ce sujet, la copie est à revoir.

M. LE MAIRE : Je veux simplement vous poser une question. Votre proposition de remettre l'école le samedi matin, c'est la vôtre ou c'est celle de votre liste future ?

M. HAVARD Michel : C'est une remarque.

M. LE MAIRE : C'est quelque chose de personnel ou c'est une proposition ?

Mme de LAVERNEE Inès : C'est l'avis des chrono-biologistes, c'est l'avis de l'académie de médecine.

M. LE MAIRE : Et celui de votre liste ? Un jour, il va falloir avoir des avis.

Mme de LAVERNEE Inès : Moi sur ma liste du 2^e arrondissement, je n'ai aucune information, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : D'accord. Donc il n'y a pas d'information sur le 2^e arrondissement.

Je demanderai à Mme de Lavernee qu'elle demande à son époux comment on dit en grec « hâte toi lentement ». En latin, ça se dit « festina lente » mais je ne me souviens plus en grec, elle me le redira.

Mme de LAVERNEE Inès : Je lui poserai la question, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : C'est un peu la démarche que nous avons adoptée. On se hâte mais lentement, en consultant, en regardant, en questionnant. Comme ça, quand on fera, on fera bien.

J'ai bien compris que M. Broliquier se voyait bien en Don Quichotte avec sa lance mais il lui manque les moulins à vent. Pas de chance. On n'a pas mis de moulins à vent, Monsieur Broliquier. Excusez-nous. On essaiera de faire comme ça, en avançant, en fonction des deniers publics, pour regarder avec les parents, les instituteurs, les directeurs d'école. On va avancer doucement, ensemble.

Ah, très bien, Monsieur Tacail. « Speude bradeos » en grec. Il y a de la culture dans cette ville !

Mme RIVOIRE Françoise, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, je me réjouis que la Ville de Lyon puisse mettre en place un tel dispositif en partenariat avec l'Inspection académique et le Conseil Général sans oublier la participation financière de la CAF à ce projet.

La Ville va bien au-delà de ses compétences obligatoires, soutient et accompagne les projets des équipes pédagogiques des écoles pour favoriser la réussite et l'épanouissement de tous, avec une attention particulière aux enfants les plus en difficulté et aux quartiers prioritaires.

Les classes passerelles qui accueillent des enfants de 2 à 3 ans accompagnent l'enfant dans la construction de son identité tout en le préparant en douceur à son passage à l'école :

- en lui permettant de se connaître, de développer son imagination, sa créativité, sa sensibilité ;
- en lui offrant un lieu de vie privilégié pour développer son autonomie, sa capacité motrice ;
- en favorisant son éveil progressif et son épanouissement, entrée dans le langage et enrichir son vocabulaire, développer l'écoute et l'attention ;
- en lui apprenant à connaître les autres, de se sociabiliser et d'intégrer les règles de vie d'un groupe tout en respectant les rythmes de vie du jeune enfant ;
- en mettant en place des activités passerelles avec la petite section de maternelle.

Ces classes passerelles présentent des avantages intéressants pour les enfants :

- elles favorisent la sociabilisation progressive des enfants qui n'ont pas fréquenté de structure d'accueil collectif ;
- elles impliquent les parents dans l'intégration de l'enfant à l'école ;
- elles permettent aux enfants qui ont besoin d'une attention particulière de bénéficier d'un accompagnement individualisé.

Chacun sait combien les premières années d'apprentissage sont décisives pour la future réussite scolaire des enfants et leur insertion en tant que citoyen dans la cité.

Ces classes passerelles sont également un vrai dispositif de l'éducation à la parentalité et l'école devient un lieu de vie.

Je souhaite que cette expérience réalisée avec 24 enfants à l'Ecole Fournier dans le 8^e arrondissement puisse être multipliée dans les années à venir.

Merci.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ?

Elles sont adoptées
(Adopté.)